



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

FC /JW

P.V. CEB 09
P.V. AEDCI 24

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

et

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2017

Ordre du jour :

1. Rapport spécial de la Cour des comptes sur la Défense
- Entrevue avec Monsieur le Ministre de la Défense
2. Divers

*

Présents: Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Aly Kaes remplaçant M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. David Wagner, député (*observateur*)

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense

M. Patrick Heck, Directeur de la Défense

Mme Elisabeth Cardoso, Directeur adjoint de la Défense

M. Pitt Wangen, de la Direction de la Défense

M. Yvon Kries, de l'Armée luxembourgeoise

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Claude Haagen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Rapport spécial de la Cour des comptes sur la Défense - Entrevue avec Monsieur le Ministre de la Défense

Au cours de la réunion du 24 octobre 2016, les représentants de la Cour des comptes ont présenté le rapport spécial de la Cour des comptes sur la Défense comportant un certain nombre de conclusions et de recommandations.

Le contrôle sur le budget de la Défense a été effectué en 2015 et porte sur la période 2013-2014.

M. le Ministre rend attentif à la prise de position écrite qui figure en annexe du rapport spécial de la Cour des comptes. Il note que le rapport ne fait état d'aucune irrégularité, ni de gaspillage. M. le Ministre regrette dans ce contexte que la presse relate certes le contenu du rapport spécial de la Cour des comptes, mais néglige la prise de position ministérielle.

Il souhaite prendre position par rapport aux constatations et recommandations de la Cour des comptes:

Planification et document de planification

L'ambition du Gouvernement se situe, avant tout, au sein de l'Alliance atlantique et les décisions d'investissement s'inscrivent dans les processus mis en place par l'OTAN pour le renforcement capacitaire. Dès après le Sommet de Wales, la Direction de la Défense et l'Armée ont commencé à identifier et développer plusieurs projets et programmes capacitaires d'envergure (LuxGovSat, AGS, rénovation Herrenberg). Les structures de la Défense devaient être adaptées afin de mettre le pays en mesure de gérer ce nouveau défi.

Quant aux remarques de la Cour des comptes sur la planification, M. le Ministre répond que la planification des investissements a toujours été faite dans un souci de cohérence entre les

besoins de l'Armée, les engagements internationaux et les compétences existantes du pays. Ces engagements s'intègrent dans les processus de décision de l'OTAN et de l'UE.

La rédaction d'un Livre blanc sur la Défense a figuré parmi les priorités du nouveau Gouvernement. Cependant, les changements géopolitiques importants au niveau international et la priorité accordée à la mise en place des ressources adéquates au sein de la Direction de la Défense et de l'Armée ont fait que ce Livre blanc n'est pas encore disponible.

La Chambre des Députés est informée régulièrement des activités de la Défense, à l'occasion de présentations de règlements grand-ducaux ou de projets de loi pertinents ainsi que sur les grands projets d'investissement capacitaires.

Projets d'envergure à retombées économiques

L'augmentation de l'effort de Défense se traduit notamment par la réalisation de projets d'envergure qui devraient avoir, pour autant que possible, des retombées économiques pour le Luxembourg. Un premier projet ambitieux a été avalisé dès décembre 2014 avec l'adoption d'une loi autorisant le Gouvernement à créer une entreprise conjointe avec la société satellitaire SES. Cette entreprise acquerra et exploitera un satellite gouvernemental luxembourgeois opérant sur des fréquences militaires.

La société LuxGovSat fut créée en février 2015. Les actions sont détenues à parts égales par l'Etat luxembourgeois et l'entreprise SES. LuxGovSat a pour objectif d'acquérir, de lancer et d'opérer un satellite dans le domaine des communications militaires et gouvernementales, qui devrait être opérationnel fin 2017. Ceci permettra au Luxembourg de mettre à disposition des Alliés, ainsi que de l'Alliance, de nouvelles capacités dans un domaine où les besoins sont en augmentation continue. Une partie de la capacité du satellite sera mise à disposition notamment de l'OTAN, le restant étant commercialisé.

En 2015, le projet de loi autorisant le Luxembourg à apporter une partie de la capacité satellitaire nécessaire à la mise en œuvre du programme «Allied Ground Surveillance» (AGS) de l'OTAN a été adopté. Le Luxembourg participe à ce programme depuis 2012. La contribution en capacité satellitaire équivaut à 120 millions d'euros sur dix ans. Le Luxembourg contribuera ainsi à doter l'Alliance d'une capacité de surveillance terrestre par le biais de drones d'observation. L'objectif du programme AGS est de fournir des informations en temps réel sur les terrains d'opérations. Ces opérations sont en principe militaires, mais peuvent également être de nature civile dans le cas de catastrophes naturelles ou de situations humanitaires.

Le 29 septembre 2015 a eu lieu l'inauguration de la station d'ancrage de signaux de communication satellitaire située à proximité directe de la caserne militaire à Diekirch. La station s'inscrit dans le programme «Wideband Global Satellite Systems» (WGS), le système de communication le plus performant de la Défense américaine. L'infrastructure assure dorénavant au Luxembourg une couverture mondiale et satisfait ainsi le besoin de l'Armée luxembourgeoise en capacité satellitaire en facilitant la gestion logistique et administrative, le transfert de données ou les communications de ses détachements militaires en opération.

D'autre part, elle permet de mettre une partie de la capacité contractée à disposition de partenaires militaires.

M. le Ministre ajoute que les lignes directrices seront présentées dans le cadre de deux interpellations le 14 mars 2017, à savoir celle de Monsieur Fernand Kartheiser au sujet de «Eng modern Arméi fir nei Erausfuederungen» et celle de Monsieur Alexander Kriepps au sujet du rôle du Luxembourg au sein de l'OTAN.

Les nouvelles composantes au sein de l'Armée

La question des nouvelles composantes au sein de l'Armée a bien été prise en considération et est dûment reflétée dans le nouvel organigramme que le Ministère de la Défense a présenté, en septembre 2016, pour l'Armée et la Défense.

Le recrutement de personnel et de spécialistes supplémentaires aurait déjà commencé.

Pour ce qui est de l'effectif de l'Armée, M. le Ministre remarque que la loi de 2007 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire fixe un cadre autorisant un effectif maximum de 1.400 personnes, et non pas un objectif à atteindre. L'Armée s'acquitte de toutes ses missions en gérant et en utilisant de façon optimale le personnel disponible. Mais ses tâches sont en augmentation, et le Gouvernement met tout en œuvre pour recruter le personnel, civil et militaire, pour les réaliser. Le Ministère a ouvert un bureau d'information à Luxembourg-Ville et mis en place des cours préparatoires en vue de l'examen d'admission à l'Armée. Comme, au cours de l'instruction de base, un certain nombre de candidats abandonnent la formation, les responsables réfléchissent à un autre rythme pour permettre aux candidats de mieux s'adapter.

Dépenses courantes

Concernant les remarques sur les dépenses courantes (indemnités et marchés publics), M. le Ministre explique que la Direction de la Défense est en train de mener un travail intense de révision de plusieurs textes législatifs concernant la Défense et l'Armée, et qu'il sera bien sûr tenu compte des remarques de la Cour des comptes dans ces travaux.

Le ministère précise que les travaux de révision de textes législatifs en cours ne concernent pas les dépenses courantes en soi. Il s'agit p.ex. de la loi sur l'organisation militaires, la loi sur les opérations de maintien de la paix, la loi sur la discipline militaire ou encore une série de règlements d'application qui traitent surtout de questions statutaires. Le Gouvernement travaille aussi à une révision du libellé de la loi sur le Fonds d'Equipement militaire.

A400M

Concernant plus particulièrement les questions relatives à l'A400M, M. le Ministre considère qu'elles sont soit déjà réglées, soit en voie de l'être. M. le Ministre rappelle que l'avion a été commandé en 2000, pour être livré en 2019. Cela laisse un certain laps de temps pour mettre en place les modalités et infrastructures nécessaires. Le site de Melsbroek (la partie militaire de Zaventem près de Bruxelles) a été retenu pour accueillir les avions A400M, au

détriment de Florennes où des investissements plus substantiels auraient dû avoir lieu. Le Luxembourg contribue au financement des infrastructures à raison d'un huitième. La TVA sur les avions sera due, mais elle pourra être payée au Luxembourg (et non pas en Belgique).

La formation des officiers pilote a commencé (quatre personnes). Les « loadmasters » commenceront seulement à être recrutés en 2017. Il est prévu de mettre à disposition de l'unité binationale un total de six pilotes et de six « loadmasters » luxembourgeois.

L'acquisition du simulateur pour le A400M a été envisagée conjointement avec la Belgique, mais cette décision n'a pas encore prise. Le simulateur qui a été acheté et qui s'est avéré trop tard pour la structure initialement prévue est un simulateur pour les Dingos. Le gabarit, tel que défini initialement, a nécessité la construction d'une nouvelle infrastructure. Le simulateur devrait être opérationnel au printemps 2017.

L'observation aérienne

Au cours de sa réunion du 16 janvier 2017, la Commission parlementaire des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration a eu un échange de vues avec le Ministre de la Défense sur l'observation aérienne.

Le Ministre de la Défense rappelle que l'observation aérienne peut se faire par trois moyens: la technologie satellitaire, les drones et les avions d'observation. Il précise que le satellite LuxGovSat est destiné à la communication, et non pas à l'observation. Dans le cadre du programme AGS et en collaboration avec le Benelux, le Grand-Duché participe à l'exploitation de drones. En ce qui concerne l'observation par avions, la collaboration avec la société CAE Aviation se fait de longue date et à la satisfaction du Luxembourg ainsi que de ses partenaires. Les avions de cette société ne sont utilisés que dans le cadre de missions internationales de l'OTAN ou de l'Union européenne et sont placés sous le commandement respectif de la mission. La responsabilité revient donc à la mission, le Luxembourg se limitant à fournir le matériel. Selon le Ministre, une intégration de cette activité dans l'Armée peut être envisagée. Cette question sera à discuter lors du débat sur la Défense, en séance plénière, prévu pour le 9 février 2017, dans le cadre d'une interpellation. Du point de vue financier, une telle intégration reviendrait plus coûteuse, les dépenses actuelles s'élevant entre 4 et 5 millions d'euros par an. Or, l'intégration pourrait constituer une plus-value pour l'Armée luxembourgeoise.

Dingos

En ce qui concerne les «Dingos»¹, leur acquisition a été prévue suite à une demande des partenaires de l'Alliance. Les infrastructures initialement prévues ne répondent plus aux besoins actuels et nécessitent une adaptation. M. le Ministre rappelle que l'Armée luxembourgeoise intervient dans de nombreuses missions de reconnaissance.

Fourniture et marchés publics

La Cour des comptes a encore relevé que, pour chacun des marchés analysés, le fournisseur adjudicataire pour le marché de produits de charcuterie/salaisons est le même que pour le marché de produits de viande. D'autre part, le fournisseur adjudicataire pour le marché de produits de boulangerie et de pâtisserie est le même pour les exercices 2013, 2014 et 2015. La Cour a considéré que le jeu de la concurrence n'a pas pu jouer dans le cadre de ces soumissions publiques. De même, les principes à la base de la loi sur les marchés publics, comme l'égalité de traitement, la non-discrimination, la reconnaissance mutuelle, la proportionnalité et la transparence, ne trouvent pas leur application.

Un représentant ministériel informe que les cahiers des charges ont été standardisés. Il s'est néanmoins avéré difficile, suite à la fermeture de la boulangerie militaire, de trouver des fournisseurs capables de livrer les quantités requises.

Suite à une question d'un représentant du groupe parlementaire CSV, M. le Ministre répond que les lignes directrices valables à l'époque, ont dû être revues de fond en comble. L'orateur insiste sur l'importance du fait que les investissements sont pratiqués en essayant de générer des retombées économiques.

Quant à la réalisation et la réfection d'infrastructures au Herrenberg, M. le Ministre explique que l'entretien et la construction d'infrastructures (pour la somme de quelque 120 millions d'euros) auront des retombées économiques directes pour des entreprises luxembourgeoises. Certains chantiers sont déjà en cours. Quatre pavillons sont en finalisation et devraient être disponibles au courant de l'année 2017. Les cahiers des charges pour d'autres infrastructures devraient être prêts pour avril. Les travaux de rénovation devraient débuter dès 2018 et se faire en plusieurs phases.

2. Divers

Aucun point n'a été abordé sous «Divers».

* * *

Luxembourg, le 9 mars 2017

La secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel

¹ Le Dingo 2 est un véhicule militaire blindé produit par Krauss-Maffei Wegmann, et basé sur un châssis Unimog. Il est conçu pour résister aux mines terrestres, aux tirs de fusils, aux fragments d'artillerie et à la menace des armes de destruction massive. L'armement standard du Dingo luxembourgeois est une tourelle de mitrailleuse de calibre 12,7 mm.